

LETTRÉ AUX PORTEURS – FCP ELLIPSIS OPTIMAL SOLUTIONS – LIQUID ALTERNATIVE

**CODES ISIN : Part EB-EUR FR001400KEE2 - Part EB-USD FR001400KEF9 - Part EB-CHF
FR001400M766 - Part SEUR FR0013198017- Part IEUR FR0013198009 - Part ICHF
FR001400M774 - Part JEUR FR001400CB74 - Part JCHF FR001400CB90 - Part JUSD
FR001400CB82 - Part PEUR FR001400CWU7- Part PUSD FR001400CBA3 - Part PCHF
FR001400M782 - Part Z FR0013198025**

Paris, le 12 mars 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP Ellipsis Optimal Solutions – Liquid Alternative et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre OPC ?

La société de gestion a décidé de modifier votre FCP en créant cinq nouvelles classes de parts, en modifiant la dénomination de la classe de parts ID-EUR, devenant ainsi EB-D-EUR et voyant ainsi ses frais de gestion réduits, et en augmentant les frais de gestion des classes de parts I et J. Des modifications minimales sont par ailleurs apportées à la rédaction de la stratégie d'investissement sans pour autant n'impacter ni le processus de gestion et de sélection des titres, ni le profil de risque / rendement de votre FCP.

Ainsi, la stratégie d'investissement ainsi que le profil de risque / rendement de votre FCP restent inchangés.

Informations importantes

Les modifications relatives à l'augmentation des frais de gestion des classes de parts I et J vous sont délivrées à titre informatif afin de respecter l'obligation légale de vous informer de cette modification au moins un mois avant son entrée en vigueur.

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur en date du **15 mars 2024**, à l'exception des augmentations de frais pour les classes de parts I et J qui entreront en vigueur le **15 avril 2024**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette augmentation des frais de gestion, les porteurs des classes de parts I et J peuvent obtenir sans frais le rachat de leurs parts jusqu'au 5 avril 2024 inclus. A noter néanmoins qu'en tout état de cause, vous pouvez obtenir le rachat sans frais de vos parts à tout moment dans la mesure où votre FCP ne facture aucune commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui, à compter du 15 avril 2024 uniquement pour les classes de parts I et J.

- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque :
Non significatif¹



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds / SICAV ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

		Avant		Après																														
Frais																																		
Frais maximum		Frais de gestion direct : Classe de parts I : 0,65% Classe de parts J : 0,85% Classe de parts I-D-EUR : 0,65%		Frais de gestion direct : Classe de parts I : 0,75% Classe de parts J : 1% Classe de parts EB-D-EUR : 0,50%																														
Modalités de souscriptions/Rachats																																		
Modification de la dénomination d’une classe de parts		Classe de parts I-D-EUR (ISIN FR0013197993)		Classe de parts EB-D-EUR (ISIN FR0013197993)																														
Fermeture / réouverture des souscriptions		Classes de parts EB : ² La classe de parts « EB » sera fermée à toute nouvelle souscription à partir du 1 ^{er} janvier 2024. La Société de Gestion se réserve néanmoins le droit, après en avoir préalablement informé les porteurs, d'autoriser de nouvelles souscriptions ultérieurement.		Classes de parts S & EB : ² La Société de Gestion pourra suspendre / rouvrir à la souscription cette classe de parts après en avoir préalablement informé les porteurs par tout moyen (i.e. site Internet). Seuls les porteurs existants pourront alors continuer à souscrire cette classe de parts après leur fermeture aux nouvelles souscriptions.																														
Création de deux nouvelles parts au sein des classes de parts existantes		Part SCHF : FR001400OAR4 Part IUSD : FR001400OAA6																																
Création de trois nouvelles parts au sein d’une nouvelle classe de parts		<table><tr><th>Part</th><th>Code ISIN</th><th>Valeur Liquidative d’origine</th><th>Affectation des sommes distribuables</th><th>Devise</th><th>Souscripteurs concernés</th><th>Montant minimum de souscription initiale</th></tr><tr><td>REUR</td><td>FR001400OAS2</td><td>100 EUR</td><td></td><td>EUR</td><td></td><td></td></tr><tr><td>RCHF</td><td>FR001400OAT0</td><td>100 CHF</td><td>Capitalisation</td><td>CHF</td><td>Tous souscripteurs</td><td>Aucun</td></tr><tr><td>RUSD</td><td>FR001400OAU8</td><td>100 USD</td><td></td><td>USD</td><td></td><td></td></tr></table>					Part	Code ISIN	Valeur Liquidative d’origine	Affectation des sommes distribuables	Devise	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale	REUR	FR001400OAS2	100 EUR		EUR			RCHF	FR001400OAT0	100 CHF	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs	Aucun	RUSD	FR001400OAU8	100 USD		USD		
Part	Code ISIN	Valeur Liquidative d’origine	Affectation des sommes distribuables	Devise	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale																												
REUR	FR001400OAS2	100 EUR		EUR																														
RCHF	FR001400OAT0	100 CHF	Capitalisation	CHF	Tous souscripteurs	Aucun																												
RUSD	FR001400OAU8	100 USD		USD																														

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans la présente lettre et dans le prospectus du FCP, le rachat de vos parts sans frais.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et le cas échéant du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.ellipsis-am.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements, et en particulier en l'absence d'avis sur cette opération.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT